

# REPENSER LA DOCTRINE SOCIALISTE DE L'IMMIGRATION : TRAVAIL ET STATUT DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Paul Christophe

11/09/2026

**Si les questions d'immigration et d'intégration occuperont une part des débats de la campagne présidentielle, la gauche socialiste doit recentrer sa doctrine sur le constat que, bien plus que d'un « trop-plein » migratoire, la France souffre d'un défaut d'intégration. C'est ce qu'affirme le député Paul Christophe qui, dans le cadre d'une réflexion de l'Observatoire du fait migratoire de la Fondation sur ces questions, montre que les politiques de contrôle des flux sont inefficaces, coûteuses et contraires aux valeurs républicaines de la France. Son alternative ? Reconnaître et légaliser le travail des étrangers présents sur notre territoire, investir massivement dans l'intégration et reconstruire un projet social capable de répondre aux fragilités qui nourrissent le vote d'extrême droite.**

En avril 2026, le gouvernement socialiste de Pedro Sánchez a adopté un vaste plan de régularisation de travailleurs sans-papiers en Espagne. Annoncé en novembre 2024, ce plan repose sur un assouplissement substantiel des conditions d'obtention de titres de séjour. Il marque surtout une inflexion dans un paysage migratoire européen dominé depuis plusieurs décennies par le renforcement des contrôles aux frontières et le rétrécissement des possibilités de régularisation. Le gouvernement Sánchez a choisi une autre logique : agir sur les étrangers présents sur son territoire en leur accordant les moyens légaux de s'y installer et d'y travailler plutôt que de tenter de contrôler des flux.

Entre 2019 et 2025, en Espagne, la population de nationalité étrangère en âge de travailler (16 ans et plus) a augmenté de +39%, pour atteindre 14% de l'ensemble des plus de 16 ans en 2025 (contre 11% en 2019). Les travailleurs de nationalité étrangère ont pourvu des emplois dans des secteurs en tension, comme l'hôtellerie-restauration, la construction et les autres services, où leur contribution à la croissance des nouvelles affiliations à la Sécurité sociale entre 2022 et 2025 est supérieure à la contribution des travailleurs espagnols<sup>1</sup>.

La décision espagnole s'appuie sur une étude consacrée à la politique de régularisation de 600 000 migrants décidée en 2005 par le gouvernement Zapatero. Elle établissait que les régularisations n'avaient pas provoqué d'appel d'air migratoire supplémentaire, qu'elles avaient augmenté l'emploi légal, réduit le travail dissimulé et qu'elles avaient généré un gain fiscal net de 4000 euros par migrant régularisé<sup>2</sup>.

En France, le mouvement s'opère en sens inverse. La loi immigration adoptée en décembre 2023, dont le texte initial fut très largement durci par Les Républicains, va jusqu'à introduire une forme de préférence nationale, excluant les étrangers réguliers de certaines prestations sociales pendant cinq ans<sup>3</sup>.

C'est dans ce contexte que Bassem Asseh et Daniel Szeftel ont publié, en janvier 2024 à la Fondation Jean-Jaurès, une contribution appelant la gauche à rompre avec sa doctrine « sans-frontiériste » pour renouer avec une tradition « régulatrice et intégrationniste » abandonnée dans les années 1980<sup>4</sup>. Nous proposons une lecture différente, cohérente avec les transformations économiques et sociales qu'a connues notre société depuis les premières élaborations de doctrine socialiste en matière d'immigration.

## L'impasse de la gestion des flux

Le débat sur l'immigration souffre d'une confusion entre deux catégories d'action publique différentes. D'un côté, les politiques d'immigration proprement dites, qui visent à organiser ou décourager des mouvements de personnes vers le territoire national : passeports talent, visas de travail qualifié, regroupement familial ou, à l'inverse, contrôles renforcés aux frontières, plafonds annuels d'entrées, durcissement des conditions d'asile. Ces politiques agissent en amont de la présence des personnes concernées sur le territoire. De l'autre, les politiques de gestion des étrangers présents sur le territoire national : conditions d'accueil, accès au logement et à l'emploi, apprentissage de la langue, parcours civique, naturalisation, lutte contre les discriminations, politique de répartition géographique.

Cette distinction conditionne directement l'efficacité et la légitimité des politiques publiques en matière migratoire. Or, la concentration sur les politiques de contrôle des flux est inefficace dans ses résultats, coûteuse en ressources publiques et violente dans ses modalités de mises en œuvre. En revanche, les politiques d'intégration des étrangers présents constituent un enjeu décisif.

Actuellement, les politiques d'immigration se concentrent sur des dispositifs d'attraction des travailleurs qualifiés (passeports talent, visas de compétences rares<sup>5</sup>), souvent présentés comme

vertueux. Pourtant, en attirant les travailleurs les plus qualifiés des pays en développement, les États du nord organisent une captation des ressources humaines que ces pays ont formées à leurs frais. Le phénomène de « brain drain » représente un mécanisme de transfert de richesses des pays pauvres vers les pays riches qui aggrave structurellement les inégalités de développement et créent des dépendances déséquilibrées. Certains pays africains voient partir plus de la moitié de leurs médecins et ingénieurs vers les pays du nord<sup>6</sup>. La gauche ne peut pas simultanément appeler à augmenter l'aide publique au développement et organiser l'exode des enseignants, ingénieurs, médecins que cette aide est censée former. Ces politiques d'attraction sélective sont des politiques de déséquilibre nord-sud, qui contribuent à l'instabilité des pays du sud et donc à la migration économique, sociale et humanitaire.

Surtout, les politiques de contrôle des flux migratoires sont toujours insuffisantes parce qu'elles s'attaquent aux symptômes sans toucher aux causes. La migration internationale est un fait social structurel dont les déterminants – inégalités de développement, guerres, violences politiques, dérèglements climatiques – échappent à la capacité régulatrice d'un État isolé agissant sur ses propres frontières. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimait à 304 millions le nombre de migrants internationaux en 2024, soit 3,7% de la population mondiale, dont 60% se déplacent entre pays de niveaux de développement comparables<sup>7</sup>. Les théories des systèmes migratoires ont montré qu'une fois enclenché, un flux migratoire s'auto-entretient par les réseaux sociaux et le capital social diasporique, dans une large mesure indépendamment des politiques frontalières<sup>8</sup>.

Pour ce qui concerne la France, les données montrent que notre pays ne fait l'objet d'aucune submersion. En 2023, 326 000 étrangers non communautaires ont obtenu un premier titre de séjour : 108 000 étudiants (33%), 91 000 pour motifs familiaux, 54 000 avec un visa de travail et 46 000 pour des raisons humanitaires. Notre pays se place en quinzième position de l'OCDE pour la part des immigrés dans la population totale<sup>9</sup>. Le sociologue François Héran rappelle que si 20% des réfugiés syriens ont atteint l'Europe, la France n'en a accueilli que 4%, soit 0,8% du total mondial, alors que la population française représente 15% de la population européenne<sup>10</sup>.

Les motivations qui poussent des personnes à entreprendre un voyage migratoire ne sont pas des calculs d'opportunité décourageables. Elles sont ancrées dans des réalités structurelles que les contrôles frontaliers sont incapables de traiter.

À l'inefficacité structurelle des contrôles s'ajoutent des coûts humains. Le renforcement des frontières extérieures ne stoppe pas les migrations, il les dévie vers des itinéraires plus dangereux. L'OIM recense depuis 2014 plus de 30 000 morts ou disparus en Méditerranée<sup>11</sup>. Ces chiffres sont le

résultat direct d'une politique qui a choisi la dissuasion par le danger plutôt que la gestion organisée des arrivées. À Briançon comme à Calais, les associations que j'ai pu rencontrer dans le cadre de mon mandat témoignent de l'absurdité d'une politique qui use de ressources considérables pour produire de la souffrance sans réduire les flux.

S'y ajoutent des coûts financiers que le discours sur la « maîtrise des dépenses migratoires » omet systématiquement. Le budget de l'agence Frontex est passé de 6 millions d'euros à sa création en 2004 à plus de 845 millions en 2024<sup>12</sup>. En France, les coûts liés aux centres de rétention administrative, aux procédures d'éloignement dont le taux d'exécution réel est notoirement faible (11,4% en 2024), aux dispositifs de surveillance, représentent des dizaines de millions d'euros consacrés à des politiques d'efficacité limitée<sup>13</sup>. Ces ressources, investies dans des politiques d'intégration, produiraient des effets économiques et sociaux durablement positifs.

C'est pour ces trois raisons convergentes – inefficacité structurelle, coût financier disproportionné, violence humaine inacceptable – que les politiques se concentrant uniquement sur la restriction des flux, à l'exception de ceux relevant du « brain drain », ne doivent pas être au centre des politiques migratoires nationales.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

## Retour sur l'histoire de la doctrine socialiste en matière d'immigration

Bassem Asseh et Daniel Szeftel ont réalisé un travail historique extrêmement sérieux<sup>14</sup>. Dans leur note, ils montrent que la gauche socialiste et syndicale s'est opposée à l'immigration de travail non régulée, du tournant du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1970. Et cette opposition n'était pas d'inspiration raciste, mais reposait sur une analyse matérialiste. Marx avait identifié la tendance du capitalisme à constituer une armée industrielle de réserve permettant de maintenir les salaires au plus bas et d'affaiblir la capacité de négociation collective des travailleurs. Dans ses travaux sur la classe ouvrière anglaise, il voyait dans la concurrence entre prolétaires anglais et irlandais « le secret de l'impuissance de la classe ouvrière anglaise, en dépit de son organisation ». Jean Jaurès

avait décliné cette analyse dans le contexte français, demandant non l'exclusion des étrangers, mais la substitution de « l'internationale du bien-être à l'internationale de la misère ». La CGT traduisait ces analyses en revendications pratiques : mêmes salaires, mêmes conditions de travail, mêmes droits syndicaux pour les étrangers.

Cette tradition montre que l'enjeu ne réside pas dans le nombre des étrangers présents sur le territoire, mais dans leur statut. Ce que la gauche syndicale combattait, c'était l'exploitation de la vulnérabilité juridique des travailleurs étrangers comme levier de *dumping* social contre l'ensemble de la classe ouvrière. L'exigence d'un contrôle ouvrier sur les flux migratoires était, en outre, le miroir d'une revendication de pouvoir institutionnel face au patronat qui organisait la venue de travailleurs étrangers pour affaiblir les conditions de travail et d'emploi des travailleurs nationaux.

Cette tradition a une cohérence, mais elle ne peut pas être transposée directement au XXI<sup>e</sup> siècle. Le célèbre passage de Marx sur la concurrence entre main-d'œuvre nationale et étrangère figure dans le même texte où il range le travail des femmes parmi les forces « inférieures et à bon marché ». Aucun socialiste contemporain ne remettrait en cause le travail des femmes au nom de Marx. La même distance critique vaut pour le reste de l'analyse : ce qui fait que le travail des femmes n'est plus un outil de *dumping* social entre les travailleurs, c'est l'uniformisation des statuts de travail indépendamment du genre. C'est la même politique qui doit être menée pour les étrangers : l'uniformisation de leur statut avec les travailleurs nationaux. Si c'est en théorie le cas – les travailleurs étrangers bénéficient du même régime d'emploi que les travailleurs français –, cette égalité de statut est empêchée par l'emploi irrégulier. On estime qu'entre 300 000 et 500 000 étrangers sont employés de manière irrégulière sur le territoire français, c'est-à-dire sans respect du droit du travail et donc sans respect du salaire minimum. Nous y reviendrons plus tard dans notre développement, mais c'est là que réside une grande partie de la solution : la légalisation du travail des personnes en situation irrégulière.

L'analyse marxiste du *dumping* social créé par la mise en concurrence des travailleurs manquait également une donnée contemporaine : la mise en concurrence des travailleurs n'a pas lieu sur un même territoire, mais entre des territoires. C'est la grande leçon de la mondialisation et des délocalisations qu'elle a organisées : les travailleurs, avec leurs statuts et leurs protections sociales, ont été mis en concurrence internationalement<sup>15</sup>. Ce ne sont pas des étrangers qui, venus en France, ont « volé » le travail des Français et des Françaises, mais des entreprises mondialisées qui ont fait du shopping entre le coût du salariat et de la production d'un pays à l'autre.

Enfin, la doctrine initiale était fondée sur une réalité économique qui a partiellement changé. L'immigration est devenue une nécessité structurelle pour les économies développées à

démographie déclinante. Notre modèle social nécessite à la fois de refonder entièrement la participation des employeurs et des hauts revenus à son financement, mais nécessite également d'intégrer au système légal les étrangers qui travaillent, déjà, en France.

Le déplacement doctrinal opéré par le Parti socialiste (PS) et la CFDT dans les années 1980, sur lequel Bassem Asseh et Daniel Szeftel reviennent longuement dans leur note, était fondé dans ses intuitions essentielles : refuser la régulation aux frontières comme politique principale et reconnaître les droits des étrangers présents en France. Ce que nos deux auteurs appellent « sans-frontiérisme » était une réponse à une réalité économique et à une évolution du droit international, notamment l'intégration progressive de la Convention de Genève sur les réfugiés.

Là où ce tournant a été insuffisant, c'est dans son volet intégration. En substituant au projet d'intégration républicaine une valorisation du « droit à la différence », la gauche socialiste, depuis les années 1980, a progressivement désinvesti le terrain des politiques publiques qui déterminent la trajectoire réelle des étrangers en France : système de titres de séjour qui favorisent la précarité, apprentissage de la langue, formation professionnelle, lutte contre la ségrégation résidentielle, accompagnement humain aux démarches administratives ou encore, plus récemment, défaut d'alternatives à la dématérialisation. Ce n'est pas la doctrine sur les flux qu'il faut corriger, c'est l'insuffisance de la politique d'intégration.

## **Faut-il « redevenir contre » l'immigration pour reconquérir les classes populaires ?**

L'un des arguments de Bassem Asseh et Daniel Szeftel est d'ordre électoral : le « sans-frontiérisme » socialiste aurait alimenté le vote Rassemblement national (RN) en laissant vacant un espace politique régulationniste que l'extrême droite a occupé. Lors de l'élection présidentielle 2022, 68% des ouvriers votant se sont prononcés pour Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. La conclusion que les deux auteurs en tirent – que la doctrine migratoire socialiste serait à l'origine de ce décrochage et qu'un retour à une position régulatrice permettrait de le corriger – nous semble doublement erronée : dans son diagnostic des causes réelles du décrochage populaire, ainsi que dans son analyse du rapport entre immigration et vote d'extrême droite.

La distance croissante entre le PS et les classes populaires trouve sa source première dans un abandon progressif du projet économique socialiste, pas dans sa doctrine migratoire. Le « tournant de la rigueur » de 1983, jamais véritablement remis en cause, a enclenché un processus

d'adhésion aux thèses économiques libérales dont le quinquennat 2012-2017 a constitué une étape décisive<sup>16</sup>. Les aides directes aux entreprises sans contrepartie ni efficacité sur l'emploi prouvée, telle que le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), les réformes comme la loi El Khomri ou les politiques de réduction des déficits qui ont dégradé les services publics dont les classes populaires sont les premières usagères, sont à l'origine du rejet que le Parti socialiste a suscité à l'égard des travailleurs de manière générale et des classes populaires en particulier. Plus récemment, le soutien d'une partie des socialistes aux budgets de la majorité présidentielle a encore aggravé cette perception d'un parti qui ne représente plus leurs intérêts.

Alors que les inégalités de revenus et de patrimoine n'ont cessé de croître ces dernières décennies<sup>17</sup>, le Parti socialiste n'a porté que trop peu, au cours des vingt-cinq dernières années, de propositions transformatrices à la hauteur des enjeux. La centralité de la question migratoire n'émerge que du fait de notre incapacité à proposer un projet économique et social crédible pour les classes populaires, capable de contrer les effets de la mondialisation sur le marché du travail, d'améliorer la répartition du capital et d'assurer la protection des services publics. C'est là, et non dans une appréhension négative de l'immigration, que se joue la reconquête des classes populaires.

Le second volet de leur thèse est que réduire le nombre d'étrangers présents en France réduirait la perméabilité des classes populaires aux discours d'extrême droite.

Rappelons d'abord la réalité démographique : la très grande majorité des personnes immigrées en France sont de nationalité française. La France est une nation d'immigration ancienne dont les descendants forment depuis plusieurs générations le tissu ordinaire de la société. La notion d'« étranger » est systématiquement confondue avec celle d'« immigré récent », alors que la plupart de ceux que vise le discours d'extrême droite sont des citoyens français à part entière.

Plus fondamentalement, le phénomène raciste est largement décorrélé du nombre réel d'étrangers présents sur un territoire. Gérard Noiriel, dans ses travaux sur l'histoire de la xénophobie en France, a montré que les pics de racisme coïncident non pas avec les pics migratoires, mais avec les crises économiques et sociales qui produisent des mécanismes de bouc émissaire<sup>18</sup>. Ce n'est pas la présence réelle des étrangers qui génère le racisme, c'est la vulnérabilité sociale qui rend certains individus réceptifs aux discours de désignation d'un ennemi ; le vote d'extrême droite est d'ailleurs souvent plus fort dans les zones où les étrangers sont peu nombreux que dans les métropoles où la diversité est une réalité quotidienne banalisée<sup>19</sup>.

L'enjeu n'est pas de répondre au racisme en cherchant à en réduire ce qu'on présenterait comme

ses symptômes – la présence réelle ou fantasmée d'étrangers sur le territoire –, c'est d'empêcher l'émergence du racisme lui-même, en s'attaquant à ses causes. Or, le racisme n'est pas causé par la présence d'étrangers. Il est produit par des sentiments de relégation et de fragilisation sociale. Lorsque des individus perçoivent leur position dans la hiérarchie sociale comme menacée ou incertaine se produit une tendance à se projeter sur une échelle raciale, en s'assurant qu'il existe un groupe en dessous d'eux<sup>20</sup>. C'est la peur d'être en bas de l'échelle sociale, et non la présence réelle d'étrangers, qui alimente ce mécanisme. Réduire le nombre d'étrangers ne sécurisera pas les classes populaires dans leur statut social ; seule une politique économique et sociale qui réduit effectivement les inégalités, consolide les services publics et garantit à chacun une place reconnue dans la société peut le faire.

Ainsi, réduire le nombre d'étrangers présents en France n'affecterait pas structurellement le vote d'extrême droite. Ce qui peut faire reculer le racisme et le vote RN, c'est le discours politique qui construit ou déconstruit les représentations et les conditions économiques et sociales des classes populaires.

## **La France n'a pas de problème de surplus migratoire mais d'intégration**

La France n'est pas une nation ethnique, c'est une nation politique. Ce qui fonde la communauté française n'est pas une appartenance de sang ou d'origine culturelle, mais l'adhésion à un corpus de valeurs et de principes républicains. Cette conception politique de la nationalité, héritée de la Révolution française, est ce qui permet à la France d'intégrer des personnes venues de tous horizons, de faire des Français de ceux qui acceptent ses valeurs. C'est à cette conception que nous devons être fidèles, contre les tentatives de la droite réactionnaire de lui substituer une logique ethnique.

Le travail est participation à la vie économique et sociale, vecteur d'apprentissage de la langue dans ses registres pratiques, inscription dans des réseaux qui dépassent les frontières communautaires. C'est, dans la tradition républicaine comme dans la tradition socialiste, le fondement de la dignité et de la reconnaissance sociale.

Or, une fraction considérable des étrangers présents sur le territoire est aujourd'hui exclue du marché du travail légal. L'article L8251-1 du Code du travail interdit d'employer un étranger non muni du titre l'autorisant à travailler en France. Les étrangers en situation irrégulière, estimés entre 600 000 et 700 000, n'ont pas le droit de travailler. Les demandeurs d'asile en sont également

privés pendant les premiers mois de leur procédure. Pourtant, le Défenseur des droits estimait à jusqu'à 400 000 le nombre de travailleurs sans-papiers, « majoritairement employés dans des secteurs en manque de main-d'œuvre<sup>21</sup> ». Ces travailleurs participent à l'économie française, cotisent et payent leurs impôts, sans bénéficier de l'ensemble des protections sociales, dans une précarité qui dégrade les conditions de travail de tous les travailleurs dans les secteurs concernés et entrave l'intégration au lieu de la favoriser.

Surtout, plus généralement, les travailleurs étrangers et immigrés se concentrent dans des emplois que les natifs refusent structurellement : travaux pénibles, horaires décalés, faible rémunération. Plus les conditions de travail sont difficiles et plus la tension de recrutement est élevée, plus forte est la probabilité que l'emploi soit occupé par un immigré, qu'il s'agisse des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment (27% d'immigrés), des employés de maison (38,8%) ou de la restauration (22%)<sup>22</sup>. La substituabilité réelle entre immigrés et natifs est donc structurellement faible et l'arrivée d'étrangers conduit plutôt les natifs à se réallouer vers des emplois mieux rémunérés<sup>23</sup>. L'effet moyen de l'immigration sur les salaires des natifs est proche de zéro<sup>24</sup>. Pour la France spécifiquement, l'immigration n'a globalement pas d'effet ni sur le salaire moyen, ni sur le taux de chômage moyen, ni sur l'emploi moyen des travailleurs non immigrés<sup>25</sup>. Ainsi que le montrent d'autres études, aucun des impacts mesurés sur le marché du travail n'est de grande ampleur<sup>26</sup>. Sur la longue période, une hausse de 10% de l'immigration a été associée à une hausse de 3% des revenus des natifs, par un mécanisme de réallocation : les travailleurs nationaux se déplacent vers des emplois mieux rémunérés à mesure que les étrangers occupent les segments les plus pénibles<sup>27</sup>. Enfin, l'arrivée de travailleurs étrangers dans un département augmente la productivité des entreprises et les salaires des nationaux, en poussant ces derniers vers des tâches moins manuelles et mieux valorisées<sup>28</sup>.

La vraie concurrence se joue en revanche entre nouvelles vagues d'immigration et immigrés installés de longue date, qui occupent les mêmes segments précaires du marché du travail. Or, c'est précisément le travail non déclaré qui alimente cette concurrence vers le bas : en plaçant des travailleurs étrangers hors du droit du travail, il leur impose des conditions inférieures aux normes légales, créant un levier de *dumping* social qui dégrade les conditions de l'ensemble du secteur. C'est donc l'irrégularité juridique, et non la présence d'étrangers en tant que telle, qui génère la concurrence déloyale. La légalisation du travail de ces personnes supprimerait mécaniquement cette concurrence illicite.

Ce constat dessine un paradoxe structurel de la politique migratoire française : le droit en vigueur conditionne la régularisation à la démonstration d'une intégration (insertion professionnelle, maîtrise de la langue, attaches durables sur le territoire) tout en maintenant dans l'illégalité

précisément les personnes qui cherchent à s'intégrer. En d'autres termes, on exige de s'intégrer pour obtenir le droit de rester, mais on rend l'intégration impossible tant qu'on n'a pas le droit de rester. C'est la régularisation qui permet l'intégration, pas l'inverse. Tant que ce paradoxe n'est pas résolu, les politiques d'intégration resteront inefficaces pour la fraction la plus précaire de la population étrangère.

Plutôt que de se concentrer sur une lutte inefficace contre la présence d'étrangers sur notre sol, nous proposons que la gauche défende une mesure structurante : l'accès au marché du travail pour les étrangers présents sur le territoire national, indépendamment de la régularité administrative de leur séjour. Seul le droit du travail devrait conditionner l'accès à l'emploi. Les autorisations de travail actuelles, qui créent une dépendance de la condition professionnelle à la condition administrative, disparaîtraient. La régularité du séjour resterait du ressort du ministère de l'Intérieur ; le ministère du Travail n'aurait à vérifier que le respect du droit social.

Cette mesure produirait quatre effets convergents. D'abord, faciliter l'intégration des étrangers par l'accès à un emploi légal et déclaré, avec les droits qui en découlent. Ensuite, améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés peu qualifiés en supprimant le levier de *dumping* social que constitue l'emploi non déclaré d'étrangers vulnérables. Puis, augmenter la disponibilité de travailleurs dans des secteurs où les besoins sont réels. Enfin, réduire le manque à gagner fiscal et social du travail dissimulé, estimé par le Haut Conseil au financement de la protection sociale entre 7,7 et 10 milliards d'euros annuels<sup>29</sup>. L'expérience espagnole de 2005 a précisément validé cette logique : pas d'appel d'air migratoire supplémentaire, hausse de l'emploi légal, baisse du travail non déclaré, gain fiscal net de 4000 euros par migrant régularisé.

Sur le troisième effet, l'augmentation de la main-d'œuvre disponible, un argument libéral est parfois avancé en sens contraire : une offre de travailleurs plus abondante affaiblirait le pouvoir de négociation des salariés en réduisant la « rareté » des travailleurs. Cet argument repose sur une lecture du marché du travail comme un marché ordinaire de concurrence pure et parfaite, où le prix, donc le salaire, serait déterminé par l'équilibre entre offre et demande. Cette lecture est celle du libéralisme économique, elle ne correspond pas à la réalité des marchés du travail. Ce qui détermine le niveau des salaires, ce n'est pas d'abord le taux de chômage ou la rareté des travailleurs : c'est le rapport de forces entre salariés et employeurs, matérialisé par la force syndicale, le niveau du salaire minimum, les conventions collectives et les normes légales d'emploi. Là où ces dispositifs sont solides, l'arrivée de travailleurs supplémentaires n'entraîne pas de baisse des salaires, parce que ce n'est pas la rareté qui fixe le plancher salarial, mais la norme légale et conventionnelle. La bonne réponse à la menace du *dumping* social n'est donc pas de restreindre l'offre de travailleurs, mais de renforcer les normes qui protègent l'ensemble des travailleurs contre

l'exploitation.

Cette mesure devrait ouvrir la voie, pour les étrangers qui travaillent et construisent leur vie en France, à des voies de régularisation du séjour, corollaire logique de la reconnaissance de leur contribution économique et sociale. Les insuffisances françaises en matière d'intégration sont documentées. La France fait moins bien que la moyenne des pays développés pour le taux de pauvreté des immigrés et de leurs descendants, pour leur taux d'emploi, pour leur état de santé<sup>30</sup>. Les indices de ségrégation résidentielle se sont accrus depuis 1990, témoignant d'une concentration croissante des populations immigrées dans des quartiers marqués par la précarité. L'Allemagne consacre environ un milliard d'euros par an à l'apprentissage de la langue pour les immigrés adultes, la France, 250 millions. L'Allemagne propose des parcours civiques de trois semaines, la France quatre jours. L'Allemagne a développé des politiques actives de formation professionnelle adaptées aux immigrés, des dispositifs anti-ségrégation dans le logement social, une politique de répartition géographique. Ces comparaisons montrent que des alternatives existent et qu'il s'agit d'abord de choix politiques et budgétaires. La priorité accordée par la France aux dépenses passives, tels l'allocation aux demandeurs d'asile ou l'hébergement d'urgence, dont le coût a explosé de 500 millions à trois milliards d'euros en vingt ans, au détriment des dépenses d'intégration active, est la marque d'un système incohérent qui dépense beaucoup pour un résultat faible.

Une politique d'intégration socialiste combinerait l'accès universel au marché du travail, un investissement massif dans l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle, un parcours civique substantiel pour celles et ceux qui, au-delà de la régularisation, souhaitent être naturalisés, une politique active de lutte contre la ségrégation résidentielle et des voies de régularisation accessibles et facilitées.

## Conclusion

Ainsi, la gauche, et en particulier le Parti socialiste, doit compléter l'inflexion doctrinale des années 1980 par une politique d'intégration à la hauteur de ses ambitions.

L'inflexion des années 1980 avait raison dans son intuition fondamentale : la régulation des flux à l'entrée n'est pas la bonne réponse aux enjeux posés par l'immigration. Elle a eu tort dans son hésitation à construire une politique d'intégration ambitieuse, en substituant la valorisation de la différence à l'exigence républicaine d'égalité. C'est cette insuffisance que nous devons corriger.

L'immigration n'est pas le problème de la France. La France a un problème avec son incapacité à

intégrer. Ces deux affirmations doivent être tenues ensemble. La première nous préserve des politiques coûteuses, inefficaces et humainement inacceptables. La seconde nous rappelle que l'accueil est une exigence réciproque : des moyens publics sérieux pour accompagner le chemin vers les valeurs communes et une adhésion de celles et ceux qui l'empruntent. L'enjeu central, au fond, est celui du statut, exactement ce que la tradition socialiste avait identifié : garantir à chacun, quelle que soit son origine, les mêmes droits et les mêmes obligations.

Pour agir efficacement contre la montée du vote d'extrême droite, la gauche doit s'attaquer aux conditions sociales et économiques qui le rendent possible. Elle doit cesser d'abandonner aux conservateurs le champ des émotions nationales, assumer que la France est la patrie de l'universel, mobiliser le « nous » français pour défendre nos idéaux progressistes, comme nous y invite Gérard Noiriel<sup>31</sup>. Elle doit proposer un projet économique et social crédible pour les classes populaires, qui s'attaque aux effets de la mondialisation et aux inégalités de revenus et de patrimoine. C'est ce programme, tout à la fois social, économique, intégrationniste et républicain, qui permettra à la gauche de reconquérir les classes populaires et qui pourra mettre fin à la mise en concurrence des individus selon leurs origines.

### Les autres notes de ce dossier

- **Immigration, intégration : des Français résolument en faveur de la régulation**, Daniel Szeftel
- **Immigration et intégration : quel est l'état de l'opinion ?**, Smaïn Laacher

1. Marion Bachelet, « Flash Conjoncture Pays avancés – En Espagne, la population immigrée a largement contribué à la progression de l'emploi depuis 2019 », *Direction générale du Trésor*, 20 février 2026.
2. Ferran Elias, Joan Monras, Javier Vázquez-Grenno, « Understanding the Effects of Granting Work Permits to Undocumented Immigrants », *Journal of Labor Economics*, Université de Chicago, 3 avril 2023.
3. Jérôme Guedj et le Collectif République sociale, *Loi immigration : préférence nationale et remise en cause des fondements de la Sécurité sociale*, *Fondation Jean-Jaurès*, 18 janvier 2024.
4. Bassem Asseh et Daniel Szeftel, *La gauche et l'immigration. Retour historique, perspectives stratégiques*, *Fondation Jean-Jaurès*, 24 janvier 2024.
5. Le passeport talent est créé par la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France (CESEDA, art. L. 421-9 à L. 421-24). Il couvre notamment les chercheurs, les professions médicales et les investisseurs. Voir aussi : OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2024* ; DGEFi, *statistiques annuelles sur les titres de séjour*.
6. Michael A. Clemens et Gunilla Pettersson, « New data on African health professionals abroad », *Human Resources for Health*, vol. 6, n°1, pp. 1-11, 2008. Au moins 16 pays africains ont perdu entre 51% et 75% de leurs médecins formés. Selon la Cnuced, les pays africains dépenseraient 4 milliards de dollars/an pour compenser ce départ. Selon le FMI (2016) : 35 millions de travailleurs qualifiés africains pourraient partir vers le nord d'ici 2050.
7. Selon les données de l'OIM / Nations Unies DESA, à mi-2024 : 304 millions de migrants internationaux, soit 3,7% de la population mondiale. Voir OIM, *Rapport État de la migration dans le monde 2026*, 5 mai 2026.

8. Douglas S. Massey, Joaquin Arango, Graeme Hugo, Ali Kouaouci, Adela Pellegrino et J. Edward Taylor, *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
9. OCDE / Commission européenne, *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023*, Éditions OCDE, 2023. Voir aussi François Héran, *Immigration : le grand déni*, Paris, Seuil, 2023.
10. François Héran, *Immigration : le grand déni*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2023. Héran montre que la France n'a traité que 4,5% des 2,33 millions de demandes déposées dans l'UE entre 2014 et 2020 (Syriens, Irakiens, Afghans). Pour les seuls Syriens : 37 000 demandes acceptées, soit 3% des demandes syriennes en Europe, dix-sept fois moins que l'Allemagne.
11. Plus de 30 000 morts ou disparus en Méditerranée entre 2014 et fin 2024 (La Cimade / OIM, *Projet Migrants disparus*, septembre 2024). Globalement, plus de 80 000 décès ont été documentés depuis 2014 (OIM, avril 2026) ; 2024 est l'année la plus meurtrière enregistrée avec 9 200 décès (OIM, mars 2025).
12. Budget officiel de Frontex : 6,2 millions d'euros en 2005, 845 millions en 2023, 922 millions en 2024 (multiplié par plus de 140). Sources : Sénat français, *exposé des motifs sur Frontex* ; La Cimade, « La politique migratoire de l'UE en 6 chiffres clés », 2023 ; Statista citant Frontex (novembre 2024).
13. Cour des comptes, *La politique d'immigration*, rapport public, 2020 : le budget dédié à la lutte contre l'immigration irrégulière (CRA, reconduites, OQTF) dépasse 500 millions d'euros annuels, avec un taux d'exécution des OQTF inférieur à 20% (ou 7%, en fonction des données considérées, voir Elsa de La Roche Saint-André, « CheckNews : Le taux d'exécution des OQTF est-il de 7%, ou de 20% comme l'affirme Gérald Darmanin », *Libération*, 4 octobre 2024. Voir aussi Commission des finances du Sénat, *rapports annuels sur les crédits « Étrangers en France »* (Programme 303 de la loi de finances).
14. Bassem Asseh et Daniel Szeftel, *op. cit.*
15. Voir ainsi, sur les processus de productions mondialisées, Daniel Cohen, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006.
16. À ce sujet, lire les analyses du chercheur Florent Gougou dont il est fait référence par Jérôme Fourquet, *Radiographie des votes ouvriers*, Fondation Jean-Jaurès, 2017.
17. Jérôme Fourquet, Marie Gariazzo et Sylvain Manternach, *La roue de la fortune. Constitution et transmission des patrimoines dans la France contemporaine*, Fondation Jean-Jaurès, 4 septembre 2025.
18. Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France. Discours publics, humiliations privées (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris Fayard, 2007. Voir aussi Fondation Lilian Thuram, *MOOC Racisme et antisémitisme*, entretien avec Gérard Noiriel sur le massacre des Italiens à Aigues-Mortes (1893) : « La xénophobie se manifeste le plus souvent dans un contexte de tensions sociales et de crise économique. ».
19. Jacques Lévy, « Les causes du vote d'extrême droite : l'approche géographique », *La Grande Conversation*, 21 novembre 2024.
20. C'est l'un des enseignements que l'on peut tirer de la lecture croisée de différents ouvrages récents portant sur le moteur du vote pour le Rassemblement national. Voir ainsi Félicien Faury, *Des électeurs ordinaires. Enquête sur la normalisation de l'extrême droite*, Paris, Seuil, 2024 ; Nicolas Duvoux, *L'avenir confisqué*, Paris, PUF, 2023 ; Camille Peugny, *Le triomphe des égoïsmes*, Paris, PUF, 2026 ; Benoît Coquard, *Ceux qui restent*, Paris, La Découverte, 2019 ; ou encore Patrick Lehinque et Bernard Pudal, *Du FN au RN, les raisons d'un succès*, Paris, PUF, 2026. Si le vote RN est motivé par des considérations racistes, ces dernières proviennent en partie d'un sentiment de fragilisation ou de relégation qui rencontrent la possibilité d'une hiérarchie raciale compensant une hiérarchie sociale sur laquelle n'est plus projetée une possibilité d'ascension.
21. Défenseur des droits, *Les droits fondamentaux des étrangers en France*, rapport, 2016 : 200 000-400 000 travailleurs sans-papiers. Chiffre plus récent : Sénat, *rapport sur le travail illégal (2021)* : 300 000-500 000. Pour le total d'irréguliers sur le territoire : 600 000-900 000 selon le Haut-Commissariat au Plan. Taux de salariés dissimulés global (toutes origines) : 2%, soit environ 600 000 (HCFiPS, 2024).
22. *Les métiers des immigrés*, Dares, Document d'études, ministère du Travail, 2021.
23. Javier Ortega et Grégory Verdugo, « The Impact of Immigration on the French Labor Market: Why so different? », *Labour Economics*, vol. 29, 2014, pp. 14-27.

24. Clément Nedoncelle, Léa Marchal, Amandine Aubry, et Jérôme Héricourt, « Does Immigration Affect Native Wages? A Meta-Analysis », *Labour Economics*, article 102815, 2025 ; méta-analyse de 88 études scientifiques publiées entre 1985 et 2023.
25. Anthony Edo et Hillel Rapoport, *L'impact de l'immigration sur le marché du travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2026. Déclaration d'Anthony Edo dans *Cash Investigation*, France 2, 14 novembre 2024 : « L'immigration n'a globalement pas d'effet ni sur le salaire moyen, ni sur le taux de chômage moyen, ni sur l'emploi moyen des travailleurs non immigrés ».
26. France Stratégie, *L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance. Revue de littérature*, *Rapport pour l'Assemblée nationale*, juillet 2019.
27. Javier Ortega et Grégory Verdugo, *Immigration and the Occupational Choice of Natives: A Factor Proportions Approach*, *Document de travail n°335*, Banque de France, juillet 2011 ; Javier Ortega et Grégory Verdugo, « The Impact of Immigration on the French Labor Market: Why so different? », *op. cit.*, pp. 14-27.
28. Cristina Mitaritonna, Gianluca Orefice and Giovanni Peri, « Immigrants and firms' outcomes: Evidence from France », *European Economic Review*, vol. 96, 2017, pp. 62-82.
29. HCFiPS, *Observatoire du travail dissimulé. Bilan 2023*, janvier 2024. Sur le seul périmètre URSSAF (secteur privé non agricole) : 6-7,8 milliards d'euros. En intégrant CCMSA et complémentaires : 8-10,3 milliards d'euros (Fondation Ifrap, février 2025).
30. OCDE / Commission européenne, *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : trouver ses marques*, Éditions OCDE, 2023 ; *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Insee Références, éd. 2023 : « Le taux de pauvreté monétaire des immigrés est de 32 %, deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population (15%). »
31. Gérard Noiriel, *Préférence nationale. Leçon d'histoire à l'usage des contemporains*, Paris, Gallimard, coll. Tracts, 2024.